



1. Bilan des programmes d'amélioration de l'habitat privé et proposition d'un nouveau règlement d'intervention financier.
2. Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets : présentation des éléments principaux.
3. Collecte des déchets : proposition de solutions d'optimisation dès 2022.
4. Convention de co-maitrise d'ouvrage entre la CCLO et la commune d'Orthez pour la réalisation des travaux du Pont du Laà et du déversoir.
5. Présentation de l'application numérique de la CCLO.
6. Questions diverses.

1. BILAN DES PROGRAMMES D'AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE ET PROPOSITION D'UN NOUVEAU REGLEMENT D'INTERVENTION FINANCIER

Rappel des objectifs du PLH 2016-2022 - Réhabilitation du parc privé

- Un des axes importants du PLH
 - Pour stopper la progression de la vacance, notamment en centres-villes et centres-bourgs (11,5% de vacants selon les fichiers cadastraux 2018, soit plus de 3200 logements – 9,42% de vacants selon l'INSEE 2017).
 - Pour revitaliser les centres.
 - Pour lutter contre le logement dégradé et potentiellement indigne.
- Un des enjeux du PLH et du Contrat Local de Santé :
 - Développer une offre de logements adaptés pour les personnes en perte d'autonomie.

Le guichet Habitat-Energie, porte d'entrée pour tous les porteurs de projets / Une plateforme de la rénovation depuis le 1er janvier 2021

En octobre 2020, la CCLO répond à l'AMI de la Région pour faire évoluer son guichet Habitat-Energie (créé en 2016) en plateforme de la rénovation du réseau Faire. Ses missions :

- Accompagner tous les porteurs de projet dans la formalisation de leurs attentes et de leurs problématiques,
- Intégrer la problématique du financement des travaux dès le départ,
- Être ressource au regard de :
 - la fracture numérique constatée,
 - de la gestion de plusieurs dossiers de demande d'aides,
 - Du changement constant des aides nationales
- Rester l'interlocuteur des propriétaires aux revenus modestes

Proposition d'un futur partenariat PIG BIEN CHEZ SOI 3

- Décision du Département 64 de passer sur un nouveau programme totalement internalisé : régie.
- Calendrier : 5 ans de juillet 2021 à juin 2026.
- Partenariat CCLO => proposition en conseil du 28 juin.

Le bureau prend note du bilan des programmes d'amélioration de l'habitat privé et approuve la proposition de nouveau règlement d'intervention financier.

2. RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS : PRESENTATION DES ELEMENTS PRINCIPAUX

Le bureau prend note du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

3. COLLECTE DES DECHETS : PROPOSITION DE SOLUTIONS D'OPTIMISATION DES 2022

Considérant la date butoir de la fin des marchés de collecte en avril 2022 et de prestation de service de l'UIOM en août 2022,

Considérant le faible taux de présentation des bacs à ordures ménagères (inférieur à 60%) et le faible taux de remplissage des bacs présentés (souvent 1 seul sac),

- ⇒ des orientations doivent être prises sur le maintien ou l'évolution des modes actuels de collecte d'ici juillet 2021 afin de lancer les consultations en septembre 2021.

Le bureau émet un avis favorable aux solutions d'optimisation proposées.

4. CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA CCLO ET LA COMMUNE D'ORTHEZ POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DU PONT DU LAA ET DU DEVERSOIR

Le pont qui enjambe le Laà porte la voie communale dite de Lacarère (propriété communale) en traverse du bourg de Sainte-Suzanne, commune d'Orthez-Sainte-Suzanne. La communauté de communes de Lacq-Orthez (CCLO) intervient en sa qualité de gestionnaire de l'ouvrage au titre de sa compétence « voirie ».

Un barrage déversoir, propriété actuelle de la commune d'Orthez-Sainte-Suzanne, se situe 24 mètres en aval, en lien avec un ancien moulin qui n'est plus exploité.

La dernière inspection détaillée des ouvrages avec visite subaquatique réalisée en août 2019 souligne une dégradation très marquée de ces deux ouvrages.

En raison de leur proximité et de l'interdépendance qui en résulte, il convient de traiter de manière coordonnée ces deux ouvrages tant en phase conception qu'en phase travaux.

Les dernières études ont permis d'aboutir à 4 scénarii dont 1 a été privilégié (confortement du pont avec effacement du seuil).

Cette proposition doit maintenant être débattue avec les services de l'Etat. Nonobstant, il convient d'ores et déjà de désigner un maître d'ouvrage principal pour cette opération au travers d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage qui permet d'une part, de préciser les fonctions et d'établir les obligations des différentes parties, et d'autre part, de régler les principes de financement et de sollicitation d'aides publiques.

Le bureau décide d'approuver et d'autoriser la signature de la convention correspondante à l'opération citée en objet conformément à l'article L2422-12 du code de la commande publique.

5. PRESENTATION DE L'APPLICATION NUMERIQUE DE LA CCLO

Rappel du projet :

Créer un nouvel outil digital moderne et pratique, complémentaire des outils de communication existants.

Objectifs :

- Simplifier et moderniser la relation de l'utilisateur avec l'administration en lui offrant des services publics en ligne (accès rapide à des infos pratiques type horaires, annuaires, localisation de services...).
- Moderniser les processus de travail interne entre les services de la collectivité.
- Valoriser le territoire (équipements, loisirs, activités économiques...).
- Développer des services en ligne (prise de rdv, démarches administratives...).

Calendrier :

Mise en service du 1^{er} socle de l'application : septembre 2021.

La prochaine réunion de bureau se tiendra le **lundi 5 juillet 2021 à 17H30**, à l'hôtel de la communauté à Mourenx.